

Avis Financier

AMUNDI ABS RESPONSIBLE

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI ABS RESPONSIBLE**, géré par la société de gestion Amundi Asset Management sont informés de la modification suivante à compter du **29 Décembre 2025** :

- l'exposition maximum aux émetteurs établis dans les pays membres de l'OCDE passera de 100% à 110% de l'actif net.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 29 Décembre 2025.

Ces changements ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les autres caractéristiques du FCP demeureront inchangées.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Le Document d'Informations Clés (DIC) de chaque part ainsi que le prospectus du FCP AMUNDI ABS RESPONSIBLE sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information